



Columna Fondation  
collective Group Invest

# Rapport annuel 2022

Columna Fondation collective  
Group Invest, Winterthur

Avant-propos du président du Conseil	4 – 5
Portrait de la Fondation	6 – 7
Facts & Figures	8 – 9
Bilan	11
Compte d'exploitation	12 – 13
Annexe aux comptes annuels	15 – 45
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	46 – 48

**«Le Conseil de fondation vise une croissance axée sur la durabilité, qui garantit une structure saine et un niveau de prestations attrayant pour les assurés.»**

Andreas Schläpfer, Président du Conseil  
d'Columna Fondation collective  
Group Invest, Winterthur

## Avant-propos du président du Conseil au rapport annuel 2022

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022 de notre Fondation collective.

Comme l'année dernière a été mouvementée à bien des égards, il est d'autant plus important que la Columna Fondation collective Group Invest demeure un partenaire fiable et stable pour les caisses de prévoyance affiliées et leurs assurés. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour servir les intérêts à long terme de ceux-ci. Par conséquent, elle ne se préoccupe pas seulement des aspects financiers, mais

entend aussi offrir une structure solide. Le Conseil de fondation vise donc une croissance axée sur la durabilité, qui garantit une structure saine et un niveau de prestations attrayant pour les 40'000 assurés.

Pour nous, la fusion avec AXA Fondation de prévoyance a sans aucun doute été le point fort de l'année 2022. La Columna Fondation collective Group Invest a ainsi enregistré d'un seul coup une croissance de quelque 33%. Grâce à une bonne préparation et à l'excellente santé de la fondation absorbée, les droits des assurés existants n'ont été menacés à aucun

**«Pour nous, la fusion avec AXA Fondation de prévoyance a sans aucun doute été le point fort de l'année 2022.»**

moment. La structure des assurés et les taux de couverture des deux fondations étaient si similaires à la date de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, que la transaction n'a pas entraîné de dilution des droits. Cette opération a donc offert une opportunité exceptionnelle de croître durablement. En parallèle, nous renforçons encore la stabilité et les bases déjà solides de notre fondation. Par ailleurs, la décision de fusionner prise par le Conseil de fondation d'AXA Fondation de prévoyance a été également motivée par la volonté de continuer à proposer une bonne solution de caisse de pension aux entreprises affiliées et à leur personnel. Par conséquent, en tant que Conseil de fondation, nous mettrons tout en œuvre pour honorer cet engagement à l'avenir.

En dehors de la fusion opérée avec succès, la situation des marchés financiers a également constitué un défi de taille l'année dernière. La guerre en Ukraine, la pénurie de pétrole et de gaz, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont pesé sur l'économie. Comme tous les acteurs du marché, notre Fondation n'a pas échappé à cette évolution, et l'exercice 2022 s'est achevé sur une performance négative des investissements, contrairement à 2021.

Mais comme nous poursuivons une stratégie de placement à long terme et que nous disposons de réserves suffisantes, nous pouvons nous permettre un taux de couverture légèrement supérieur à 100% au 31 décembre 2022. En dépit des turbulences qui ont secoué les marchés financiers l'année dernière, nous avons donc pu commencer 2023 dans de bonnes conditions et possédons une base solide pour faire face à l'avenir.

Le Conseil de fondation se réjouit de poursuivre sa collaboration fructueuse avec vous et vous remercie de votre confiance.



Andreas Schläpfer  
Président du Conseil



Andreas Schläpfer  
Président du Conseil  
d'Columna Fondation collective  
Group Invest, Winterthur

Composition du conseil de fondation pour la période 2021 – 2024



**Andreas Schläpfer** (président)  
Représentant des employeurs

Emil Egger AG, Saint-Gall  
Direction Finances



**Hans Rudolf Haefeli**  
Représentant des employeurs

Reoplan Treuhand AG, Berne  
Membre du Directoire



**Thomas Valda**  
Représentant des employeurs

Puls Baumanagement GmbH,  
Winterthur  
Directeur

# Portrait de la Fondation

Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur, a été fondée le 15 mars 1984. Elle a pour but la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité des entreprises qui lui sont affiliées. Elle verse des prestations conformes à la prévoyance professionnelle obligatoire et

offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi.



**Giuseppe Costa**  
Représentant des salariés

HRM Systems AG, Winterthur  
Responsable du service actuariel



**Vanessa Emmenegger**  
Représentante des salariés

M&S Software Engineering AG,  
Berne  
Collaboratrice



**Angela Hagemann**  
Représentante des salariés

Eaton Automation GmbH,  
Saint-Gall  
Service interne de distribution

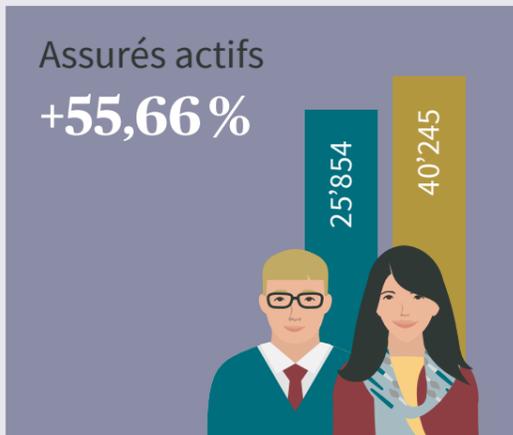


**Claudia Borsari Zappa**  
Gérante

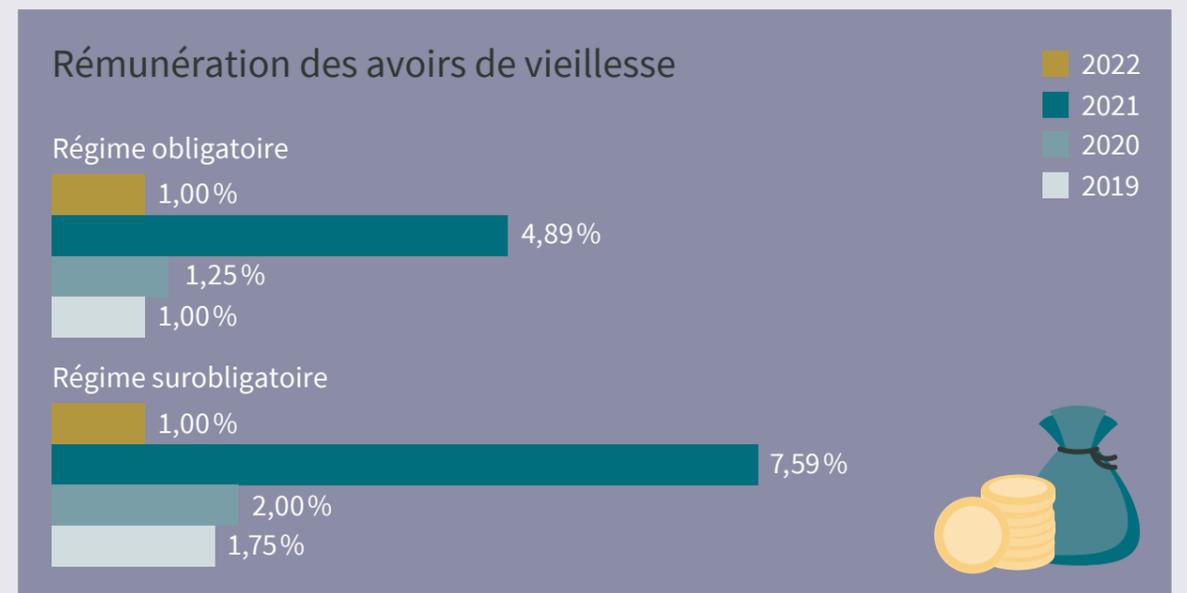
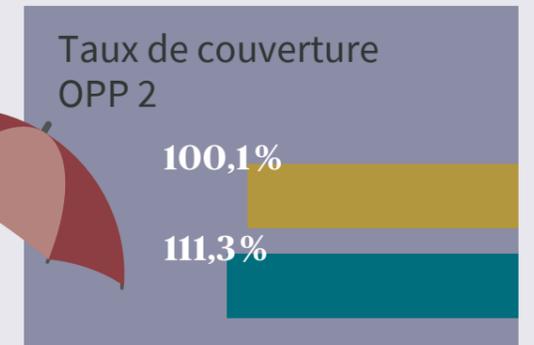
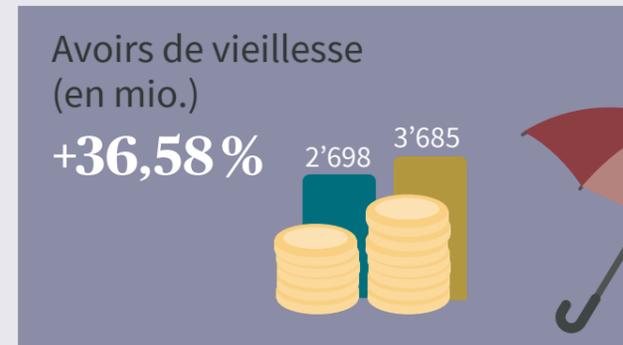
# Facts & Figures 2022

2021

2022



Les chiffres de 2022 comprennent les valeurs cumulées issues de la fusion avec AXA Fondation de prévoyance.



# Comptes annuels 2022

## Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actifs</b>			
<b>Placements de la fortune</b>		<b>4'545'646'369.80</b>	<b>3'682'422'528.09</b>
Liquidités		108'763'294.73	124'087'692.78
Créances	7.1.1	14'506'702.88	8'085'802.13
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	1'546'768.00	1'143'997.70
Titres		4'380'362'353.63	3'526'193'417.84
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	41'105'350.56	23'206'017.64
./.. Du croire		-638'100.00	-294'400.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.3	<b>4'731'142.20</b>	<b>2'973'019.35</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4'550'377'512.00</b>	<b>3'685'395'547.44</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>130'829'608.13</b>	<b>85'808'669.89</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	123'787'453.63	81'683'733.99
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		3'755'455.26	2'098'485.77
Autres dettes	7.2.2	3'286'699.24	2'026'450.13
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.2.3	<b>1'631'760.98</b>	<b>880'254.90</b>
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	6.11.2	<b>36'893'142.70</b>	<b>28'139'838.48</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		36'893'142.70	28'139'838.48
<b>Provisions non techniques</b>	7.2.4	<b>14'183'141.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>4'350'063'245.44</b>	<b>3'192'830'995.32</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	3'685'103'464.17	2'698'471'412.87
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	526'387'971.27	381'006'556.45
Provisions techniques	5.6	138'571'810.00	113'353'026.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation</b>	6.3.1	<b>2'910'473.99</b>	<b>349'690'734.78</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>	7.2.5	<b>13'866'139.76</b>	<b>16'906'340.12</b>
Fonds libres en début de période		16'906'340.12	16'386'960.64
Reprise de portefeuille issue de la fusion 01.01	9.4	1'930'087.78	
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-586'808.04	2'332'244.97
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-4'383'480.10	-1'812'865.49
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		<b>0.00</b>	<b>11'138'713.95</b>
Situation en début de période		11'138'713.95	0.00
Excédent des charges/des produits		-11'138'713.95	11'138'713.95
<b>Total des passifs</b>		<b>4'550'377'512.00</b>	<b>3'685'395'547.44</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2022	2021
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>419'019'325.12</b>	<b>297'212'058.85</b>
Cotisations des salariés	7.3.1	157'297'910.60	106'821'102.45
Cotisations des employeurs	7.3.1	201'033'487.23	143'950'721.12
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-7'253'241.05	-7'708'654.50
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-3'318'675.50	-2'022'860.80
Apports uniques et rachats		57'807'745.02	44'143'964.11
Autres apports uniques		48'475.35	75'046.57
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	10'084'947.97	9'927'462.00
Subsides du fonds de garantie LPP		3'318'675.50	2'025'277.90
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>557'374'827.91</b>	<b>304'140'423.52</b>
Apports de libre passage		546'711'921.78	296'871'445.64
Apports uniques liés à la reprise de prestations		2'040'370.39	278'485.72
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	718'566.20	2'761'713.86
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce		7'903'969.54	4'228'778.30
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>976'394'153.03</b>	<b>601'352'482.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-139'390'769.61</b>	<b>-87'708'001.75</b>
Rentes de vieillesse	7.3.3	-38'942'137.20	-30'642'268.90
Rentes de survivants	7.3.4	-3'768'428.10	-3'101'966.40
Rentes d'invalidité		-8'707'701.46	-5'930'975.65
Prestations en capital à la retraite		-69'278'918.80	-39'928'724.90
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-18'693'584.05	-8'104'065.90
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-666'405'500.62</b>	<b>-388'050'657.69</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-637'262'427.00	-372'519'694.95
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-1'305'374.24	-429'468.89
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-1'304'631.50	-3'097'069.20
Versements anticipés pour EPL/divorce	7.3.5	-21'107'824.08	-10'951'988.65
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-5'425'243.80	-1'052'436.00
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-805'796'270.23</b>	<b>-475'758'659.44</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-197'752'061.99</b>	<b>-291'156'186.44</b>
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)	5.3	-115'249'974.40	-76'341'215.11
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)	5.5	-56'592'706.71	-56'853'330.50
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		586'808.04	-2'332'244.97
Dissolution/constitution de provisions techniques		7'940'171.00	-14'186'824.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-33'008'936.00	-142'321'606.16
Constitution/dissolution des réserves de cotisations des employeurs		-1'427'423.92	879'034.30

en CHF	Index de l'annexe	2022	2021
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>80'548'108.61</b>	<b>32'104'802.30</b>
Prestations d'assurance	7.3.6	66'361'183.41	32'110'638.20
Parts d'excédent des assurances	5.7	14'186'925.20	-5'835.90
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-70'999'020.30</b>	<b>-46'278'823.12</b>
Primes d'épargne		-391'604.15	-383'589.70
Primes de risque		-45'561'356.65	-30'823'581.25
Primes de coûts	7.3.7	-21'160'584.70	-13'011'769.25
Primes uniques aux assurances		-1'918'141.15	-771'183.97
Cotisations au fonds de garantie LPP		-1'967'333.65	-1'288'698.95
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-17'605'090.88</b>	<b>-179'736'384.33</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>-417'326'119.71</b>	<b>270'939'081.91</b>
Résultat des titres		-372'441'870.47	299'906'520.92
Autres produits de capitaux		-1'228'346.50	-1'181'100.38
Frais de gestion de fortune	6.10.1	-43'656'068.59	-27'646'494.38
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	165.85	-139'844.25
<b>Constitution de provisions non techniques</b>		<b>-14'183'141.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>		<b>1'081'065.18</b>	<b>777'247.03</b>
Produits divers	7.3.8	1'081'065.18	777'247.03
<b>Autres frais</b>	7.3.9	<b>-881'853.18</b>	<b>-294'580.85</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.3.7	<b>-1'486'563.62</b>	<b>-852'383.18</b>
Frais d'administration généraux		-1'209'020.12	-710'564.08
Honoraires de l'organe de révision		-96'291.35	-56'477.90
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-66'341.15	-36'045.10
Émoluments des autorités de surveillance		-114'911.00	-49'296.10
<b>Excédent des charges/des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-450'401'703.21</b>	<b>90'832'980.58</b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>434'879'509.16</b>	<b>-81'507'132.12</b>
<b>Excédent des charges/des produits</b>		<b>-15'522'194.05</b>	<b>9'325'848.46</b>
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.10	-4'383'480.10	-1'812'865.49
Excédent des charges/des produits	7.3.11	-11'138'713.95	11'138'713.95

# Annexe aux comptes annuels 2022

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Le 15 mars 1984, la Banque Populaire Suisse a créé, sous le nom de Columna Fondation communautaire de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier), une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse (Suisse) SA. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.792.075 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations surobligatoires. Les indépendants peuvent, eux aussi, s'affilier à la Fondation au moyen d'une solution de prévoyance d'association professionnelle.

En 2022, la fusion d'AXA Fondation de prévoyance, Winterthur, avec Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur a été réalisée au 1er janvier 2022. Lors de ce regroupement, AXA Fondation de prévoyance, Winterthur, a été entièrement intégrée dans Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1432 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2022	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel et de la commission de prévoyance d'association professionnelle	01.01.2021	01.01.2023
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2022	01.01.2023
- Prévoyance complémentaire	01.01.2022	01.01.2023
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2022	01.01.2023
Règlement de placement	01.01.2021	01.01.2023
- Annexe 1	01.01.2021	
- Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.12.2021	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2021	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2022	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

#### 1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

##### Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Hans Rudolf Haefeli		2021 - 2024	employeurs
Andreas Schläpfer	Président	2021 - 2024	employeurs
Thomas Valda		2021 - 2024	employeurs
Giuseppe Costa		2021 - 2024	salariés
Vanessa Emmenegger		2021 - 2024	salariés
Angela Hagemann		2021 - 2024	salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

##### Commissions de prévoyance du personnel (CPP) / commission de prévoyance d'association professionnelle (CPA)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les Commissions de prévoyance sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

##### Gérance

Gérante	Claudia Borsari Zappa, AXA Vie SA
Gérance, administration, comptabilité et distribution	AXA Vie SA, Winterthur

#### 1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

#### 1.6 Employeurs affiliés

(nombre de contrats d'adhésion)	2022	2021	Variation en %
État au 01.01	5'646	5'589	1,02
Reprise de portefeuille issue de la fusion	4'485		
Total au 01.01	10'131	5'589	
Entrées	1'620	481	
Sorties	-1'183	-424	
<b>État au 31.12</b>	<b>10'568</b>	<b>5'646</b>	<b>87,18</b>

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2022	2021	Variation en %
État au 01.01	25'854	25'652	0,79
Reprise de portefeuille issue de la fusion	13'057		
Total au 01.01	38'911	25'652	
Entrées	13'770	7'072	
Sorties	-12'436	-6'870	
<b>État au 31.12</b>	<b>40'245</b>	<b>25'854</b>	<b>55,66</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2022	Acquisition fusion Entrées Sorties 2022	Effectif au 31.12.2021
Rentes de vieillesse	1'307	268 197 -11	853
Rentes d'enfant de retraité	46	11 17 -9	27
Rentes de partenaire	23	3 5 0	15
Rentes en cas de divorce	1	0 0 0	1
Rentes d'orphelin	2	1 0 -1	2
Rentes temporaires	1	0 0 0	1
<b>État au 31.12</b>	<b>1'380</b>		<b>899</b>

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2022	Acquisition fusion Entrées Sorties 2022	Effectif au 31.12.2021
Rentes de vieillesse	725	12 4 -29	738
Rentes d'enfant de retraité	4	0 0 -3	7
Rentes d'invalidité	599	149 80 -84	454
Rentes d'enfant d'invalidité	156	42 15 -15	114
Rentes de partenaire	309	15 19 -15	290
Rentes en cas de divorce	2	0 1 0	1
Rentes d'orphelin	112	41 18 -11	64
<b>État au 31.12</b>	<b>1'907</b>		<b>1'668</b>
<b>Total des provisions au 31.12</b>	<b>3'287</b>		<b>2'567</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2022	2021
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime surobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,365%	5,365%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

#### 3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

### 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

#### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères:	cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation:	valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres:	Valeur boursière
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques:	conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur:	calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

#### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation n'assume aucun risque.

### 5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2022 CHF	2021 CHF
État au 01.01	251'713'395.90	257'327'578.45
Reprise de portefeuille Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes suite à la fusion	33'960'966.00	
Total au 01.01	285'674'361.90	257'327'578.45
Variation de la réserve mathématique d'épargne pour les assurés actifs	-380'470.45	-893'899.55
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-5'966'100.00	-4'720'283.00
<b>État au 31.12</b>	<b>279'327'791.45</b>	<b>251'713'395.90</b>

## 5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome	2022 CHF	2021 CHF
État au 01.01	2'698'471'412.87	2'479'808'591.60
Reprise de portefeuille issue de la fusion	838'373'140.90	
Total au 01.01	3'536'844'553.77	2'479'808'591.60
Bonifications de vieillesse	297'070'004.90	207'402'490.30
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	5'437'445.65	3'690'626.05
Apports uniques et rachats	57'807'745.02	44'143'964.11
Apports de libre passage	546'636'155.18	296'871'445.64
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	7'903'969.54	4'228'778.30
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	3'151.30	1'383.95
Autres apports <sup>1)</sup>	4'033'738.49	1'466'798.21
Prestations de libre passage en cas de sortie	-637'262'427.00	-372'519'694.95
Versements anticipés pour EPL/divorce	-21'107'824.08	-10'951'988.65
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-70'403'679.85	-54'425'948.90
Prestations en capital à la retraite	-69'020'335.90	-39'320'043.25
Prestations en capital en cas de décès, autres	-5'847'968.85	-4'246'595.70
Rémunération des avoirs de vieillesse	33'008'936.00	142'321'606.16
<b>État au 31.12</b>	<b>3'685'103'464.17</b>	<b>2'698'471'412.87</b>

<sup>1)</sup> Le poste «Autres apports» comprend principalement des apports provenant de la répartition de fonds libres et d'autres apports provenant de mutations non spécifiés à d'autres postes.

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA	2022 CHF	2021 CHF
État au 01.01	10'099'708.90	10'993'608.45
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	395'191.70	387'091.20
Apports de libre passage	75'766.60	0.00
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-936'702.10	-1'366'226.40
Rémunération des avoirs de vieillesse	85'273.35	85'235.65
<b>État au 31.12</b>	<b>9'719'238.45</b>	<b>10'099'708.90</b>

## 5.3.3 Rémunération des avoirs de vieillesse

**Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation**

Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

	2022	2021
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire <sup>1)</sup>	0,00%	3,89%
<b>Total</b>	<b>1,00%</b>	<b>4,89%</b>
Rémunération des avoirs de vieillesse subrogatoires	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire <sup>1)</sup>	0,00%	6,59%
<b>Total</b>	<b>1,00%</b>	<b>7,59%</b>

<sup>1)</sup> Pour les ayants droit conformément au modèle de rémunération.

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

**Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne**

Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2022	2021
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse subrogatoires	0,00%	0,00%

## 5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP placés de façon autonome	1'774'741'049.38	1'196'834'877.75
<i>provenant de la reprise de portefeuille issue de la fusion</i>	<i>484'772'356.60</i>	
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	8'362'733.30	8'740'774.15
<b>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)</b>	<b>1'783'103'782.68</b>	<b>1'205'575'651.90</b>
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

## 5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.3) n'est pas inscrit au bilan.

5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse, y compris rentes en cas de divorce	519'112'796.75	375'676'121.71
Rentes d'enfant de retraité	1'222'625.77	827'453.16
Rentes de partenaire	5'970'670.78	4'400'267.44
Rentes d'orphelin	76'318.38	91'172.31
Rentes temporaires	5'559.59	11'541.83
<b>État au 31.12</b>	<b>526'387'971.27</b>	<b>381'006'556.45</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	1'380	899

5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
État au 01.01	381'006'556.45	324'153'225.95
Reprise de portefeuille issue de la fusion	88'788'708.11	
Total des provisions au 01.01	469'795'264.56	324'153'225.95
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	70'403'679.85	54'522'924.45
Constitution liée aux augmentations de rentes	125'655.05	70'302.95
Versements de rentes	-27'215'213.65	-18'683'156.75
Dissolution liées aux transferts de rentes	-79'205.70	0.00
Pertes liées aux départs à la retraite	18'825'464.52	13'379'240.00
Rémunération <sup>1)</sup>	8'716'603.31	7'051'597.82
Effet résultant de la modification des bases techniques	-15'268'830.53	304'550.19
Bénéfice/perte technique, autres variations	1'084'553.86	207'871.84
<b>État au 31.12</b>	<b>526'387'971.27</b>	<b>381'006'556.45</b>

<sup>1)</sup> Intérêts annuels sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance au début et à la fin de l'année.

5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels	31.12.2022 CHF	Acquisition fusion		31.12.2021 CHF
		Constitution	Dissolution	
		2022		
Rentes de vieillesse, y compris rentes en cas de divorce	138'156'221.00	2'135'569.00 792'298.00 -8'787'830.00		144'016'184.00
Rentes d'enfant de retraité	56'058.00	0.00 0.00 -32'757.00		88'815.00
Rentes d'invalidité	78'350'793.00	23'682'336.00 12'422'825.00 -11'936'074.00		54'181'706.00
Rentes d'enfant d'invalidité	1'714'039.00	565'814.00 236'422.00 -270'751.00		1'182'554.00
Rentes de partenaire	48'069'361.00	6'497'309.00 3'092'691.00 -1'737'327.00		40'216'688.00
Rentes d'orphelin	3'262'081.00	1'079'938.00 964'377.00 -709'974.00		1'927'740.00
<b>État au 31.12</b>	<b>269'608'553.00</b>			<b>241'613'687.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	1'907			1'668

#### 5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2022, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

#### 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2022 CHF	Acquisition fusion		31.12.2021 CHF
		Constitution	Dissolution	
		2022		
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	138'211'810.00	33'158'955.00 -7'983'671.00		113'036'526.00
<b>État au 31.12</b>	<b>138'211'810.00</b>			<b>113'036'526.00</b>

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2022 CHF	Constitution		31.12.2021 CHF
		Dissolution	Dissolution	
		2022		
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	360'000.00	43'500.00 0.00		316'500.00
<b>État au 31.12</b>	<b>360'000.00</b>			<b>316'500.00</b>

**Total des provisions au 31.12**      **138'571'810.00**      **113'353'026.00**

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2022, AXA Vie SA a versé des parts d'excédent issues du processus de risque du contrat d'assurance collective pour un montant totalisant CHF 14'186'925.20. Le montant de CHF -5'835.90 en 2021 correspond à des corrections liées à des mutations d'assurés rétroactives.

Les parts d'excédent ont été attribuées à la Fondation conformément au règlement relatif à la participation aux excédents. Chaque caisse de prévoyance a été informée séparément de l'attribution des excédents.

## 5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 23 mai 2022 pour le 31 décembre 2021. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2020 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 1,75%. Il faut noter que, pour l'évaluation des rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, un taux d'intérêt technique de 1,25% a été utilisé pour calculer la somme de rachat. Les capitaux de prévoyance des futures rentes de conjoint ont été déterminées selon la méthode collective.

L'utilisation des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération est considérée comme appropriée.

L'application du taux d'intérêt technique de 1,75% pour déterminer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques a été considérée comme appropriée.

- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel en cas de décès ou d'invalidité.
- Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 111,3% au 31 décembre 2021.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels ont été considérées comme suffisantes.
- Le montant visé de la réserve de fluctuations de valeur fixé par le Conseil de fondation, correspondant à 10,8% du capital de prévoyance investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations de l'employeur et des fonds libres des caisses de prévoyance, a été considéré comme pas tout à fait approprié.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Columna Fondation collective Group Invest offre au 31 décembre 2021 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### 5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

### 5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 1er janvier 2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 2,00% (année précédente: 1,75%). Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat.

## 5.10. Modification des bases et hypothèses techniques

### 5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation n'ont pas été adaptés pour l'année 2022. Dans l'ensemble, la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité est donc demeurée pratiquement inchangée. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

### 5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Les calculs actuariels ont été effectués au 31 décembre 2022 avec un taux d'intérêt technique de 2,00% (année précédente: 1,75%). En raison de la hausse du taux d'intérêt technique, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes diminue de CHF 15'268'830 et la provision pour pertes liées aux départs à la retraite de CHF 26'321'568.

## 5.11 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs nets à la valeur de marché	CHF	CHF
Actifs	4'550'377'512.00	3'685'395'547.44
./. Engagements	-130'829'608.13	-85'808'669.89
./. Compte de régularisation passif	-1'631'760.98	-880'254.90
./. Réserves de cotisations des employeurs	-36'893'142.70	-28'139'838.48
./. Provisions non techniques	-14'183'141.00	0.00
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-13'866'139.76	-16'906'340.12
<b>Total des actifs nets à la valeur de marché</b>	<b>4'352'973'719.43</b>	<b>3'553'660'444.05</b>

### Capital de prévoyance actuariel

Capital de prévoyance des assurés actifs	3'685'103'464.17	2'698'471'412.87
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	526'387'971.27	381'006'556.45
Provisions techniques	138'571'810.00	113'353'026.00
<b>Total du capital de prévoyance actuariel</b>	<b>4'350'063'245.44</b>	<b>3'192'830'995.32</b>
<b>Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>100,1%</b>	<b>111,3%</b>

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

## 6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

#### Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Conseil indépendant en placements	PPCmetrics SA, Zurich Oliver Dichter, partenaire Stephan Skaanes, partenaire
-----------------------------------	--

Le Conseil de fondation a confié une partie de la gestion de la fortune de la Fondation à Credit Suisse (Suisse) SA et à AXA Assurances SA et conclu avec ces deux sociétés des contrats de gestion de fortune correspondants.

#### Gestion de fortune par Credit Suisse (Suisse) SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Stefan Meili, Credit Suisse (Suisse) SA
Gestionnaire de placement	Roger Düggelin, Credit Suisse (Suisse) SA

#### Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	Jakob Baur, AXA Assurances SA
-------------------------	-------------------------------

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

#### Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Les règlements de placement ne prévoient pas l'extension des possibilités de placement.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 10,8% du capital de prévoyance investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation <sup>1)</sup>	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon bilan	2'910'473.99	349'690'734.78
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	475'288'833.01	349'690'734.78
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-472'378'359.02	0.00
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	0,6%	100,0%

<sup>1)</sup> L'état de la réserve de fluctuation de valeur d'AXA Fondation de prévoyance, Winterthur, d'un montant de CHF 88'099'248.37, a été transféré au 01.01.2022 à la Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total		Total
		31.12.2022	Part	
		CHF	Part en %	CHF
<b>Créances</b>				
Liquidités	PD	108'763'295	2,39	124'087'693
Opérations de couverture	PD	15'465'414	0,34	6'908'162
Créances	PD	14'506'703	0,32	8'085'802
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	PD	1'546'768	0,03	1'143'998
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	40'467'251	0,89	22'911'618
Marché monétaire en CHF	PC	132'072'139	2,91	59'529'400
Hypothèques en CHF	PC	206'225'227	4,54	128'586'112
Obligations en CHF	PC	479'672'833	10,55	382'056'921
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	PC	454'927'175	10,01	381'843'465
Obligations Marchés émergents en USD (hedged en CHF)	PC	127'390'857	2,80	110'690'389
<b>Actions</b>				
Actions Suisses	PC	535'126'546	11,77	453'538'048
Actions Étranger	PC	725'332'406	15,96	686'260'110
<b>Immeubles</b>				
Immobilier Suisse (fondation de placement)	PC	647'071'929	14,23	527'654'979
Immobilier Suisse (fonds de placement)	PC	282'119'951	6,21	174'513'399
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	PC	213'280'520	4,69	178'648'034
<b>Infrastructure (hedged) <sup>1)</sup></b>	PC	14'834'584	0,33	0
<b>Placements alternatifs</b>				
Insurance linked securities (hedged en CHF)	PC	24'990'172	0,55	27'444'188
Senior loans (hedged en CHF)	PC	125'312'353	2,76	111'471'106
Private equity (hedged en CHF)	PC	158'393'659	3,48	96'901'880
Infrastructure Suisse	PC	20'369'694	0,45	16'775'707
Hedge funds (hedged en CHF)	PC	217'776'894	4,79	183'371'517
<b>Total des placements</b>		<b>4'545'646'370</b>	<b>100,00</b>	<b>3'682'422'528</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		4'731'142		2'973'019
<b>Total des actifs</b>		<b>4'550'377'512</b>		<b>3'685'395'547</b>

<sup>1)</sup> Sur la base de la décision du Conseil de fondation, une nouvelle stratégie de placement a été définie à compter du 1er janvier 2023. La nouvelle catégorie de placement Infrastructure (hedged) qui y a été introduite est mise en place avant le 1er janvier 2023.

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

## Monnaies étrangères (sans couverture)

Au 31 décembre 2022, la quote-part en monnaies étrangères s'élève à 17,15% (année précédente: 18,81%).

Placements dans le cadre de mandats de gestion de fortune	Total		Total
	31.12.2022	Part	
	CHF	en %	CHF
Par Credit Suisse (Suisse) SA	1'881'581'570	42,11	1'931'647'903
Par AXA Assurances SA	2'586'678'315	57,89	1'639'895'504
	<b>4'468'259'885</b>	<b>100,00</b>	<b>3'571'543'407</b>

## Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Stratégie de placement	Marges de fluctuation tactiques	
	en %	en %
Marché monétaire en CHF	0	0-15
Hypothèques en CHF	5	
Obligations en CHF	12,5	20-50
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	12,5	
Obligations Marchés émergents en USD (hedged en CHF)	3	0-5
<b>Total des valeurs nominales</b>	<b>33</b>	<b>20-70</b>
Actions Suisse	12	8-16
Actions Étranger	18	12-24
<b>Total des actions</b>	<b>30</b>	<b>20-40</b>
Immobilier Suisse (Fondation de placement)	10	10-30
Immobilier Suisse (fonds de placement)	10	
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	5	0-10
<b>Total de l'immobilier</b>	<b>25</b>	<b>10-30</b>
Insurance linked securities (hedged en CHF)		
Senior loans (hedged en CHF)		
Private equity (hedged en CHF)	12	0-15
Infrastructure Suisse		
Hedge funds (hedged en CHF)		
<b>Total des placements alternatifs</b>	<b>12</b>	<b>0-15</b>
(Investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)		
<b>Total des valeurs réelles</b>	<b>67</b>	<b>30-80</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	
<b>Total des monnaies étrangères</b>	<b>18</b>	<b>12-24</b>

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation recourt à des dérivés à des fins de couverture des risques de change. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées. Les opérations à terme sur devises suivantes étaient en cours:

Monnaies des placements en CHF	Valeur de marché en CHF		Augmentation de l'engagement en CHF		Réduction de l'engagement en CHF	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
CHF	15'465'414	6'908'162	810'522'131	520'020'579		
<b>Monnaies étrangères en CHF</b>					-795'056'717	-513'112'417
AUD	67'645	-8'572			-5'075'927	-1'322'915
CAD	275'069	139'758			-9'039'713	-6'482'303
CNH	369'865	-32'419			-20'584'285	-11'440'878
USD	16'668'968	2'684'197			-414'545'948	-263'436'669
EUR	-1'505'210	3'364'639			-299'773'126	-201'230'094
GBP	321'934	-17'517			-14'302'575	-8'634'792
HKD	0	10'963			0	0
JPY	-755'838	767'113			-28'991'477	-20'564'766
SEK	15'387	0			-532'209	0
SGD	7'594	0			-2'211'457	0

En outre, la Fondation a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés.

### 6.6 Actes de nantissement

Afin de se protéger contre les risques de change, la Fondation recourt à des opérations à terme sur devises qui nécessitent des dépôts de garantie (marges initiales) obligatoires. Credit Suisse (Suisse) SA octroie une limite de négoce correspondant au volume des transactions et définie dans un «contrat-cadre pour la couverture des marges de maintenance». Cette limite est garantie au moyen d'un acte de nantissement général limité. Identique à la limite de négoce correspondante, cet acte confère à la banque un droit de gage d'un montant limité. Autrement, il n'y a ni obligation de procéder à des versements supplémentaires ni aucun effet de levier à la charge de la Fondation. Les dispositions des art. 65, al. 1, ainsi que 71, al. 1, LPP sont respectées. Au 31 décembre 2022, il existe un droit de gage d'un montant de CHF 45'000'000 (année précédente: CHF 45'000'000). dont CHF 2'943'109 réalisés (année précédente: CHF 0).

### 6.7 Engagements de capital ouverts

Des investissements existent en fonds modulaires.

#### Volume total en monnaie originale

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
CHF	53'860'000	33'860'000	32'134'498	15'060'000	21'725'502	18'800'000
EUR	260'272'808	132'768'084	134'308'117	72'971'810	125'964'691	59'796'274
USD	80'000'000	45'000'000	57'571'810	29'994'332	22'428'190	15'005'668

#### Portefeuille total converti en CHF

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
CHF	384'893'055	212'430'595	218'027'994	117'999'733	166'865'062	94'430'862

### 6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la législation applicable sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

### 6.9 Explication du résultat net des placements

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>Résultat des titres</b>	<b>-372'441'870.47</b>	<b>299'906'520.92</b>
Distributions de revenus et autres revenus	117'653'079.94	72'139'480.32
Résultat des gains et pertes réalisés	-7'774'100.53	11'888'448.63
Résultat de l'évaluation	-482'320'849.88	215'878'591.97
<b>Autres produits de capitaux</b>	<b>-1'228'346.50</b>	<b>-1'181'100.38</b>
Intérêts sur liquidités (net)	-467'856.38	-734'764.31
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA	341.58	-3'972.00
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	671'147.70	409'049.90
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-1'168'072.39	-724'200.09
Intérêts liés à la reprise/cession d'effectifs d'assurés	-263'907.01	-127'213.88
<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>-43'656'068.59</b>	<b>-27'646'494.38</b>
<b>Rémunération des réserves de cotisations des employeurs</b>	<b>165.85</b>	<b>-139'844.25</b>
<b>Total</b>	<b>-417'326'119.71</b>	<b>270'939'081.91</b>

#### Performance des placements <sup>1)</sup>

	2022	2021
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	3'682'422'528.09	3'308'598'504.68
Somme des placements au 31.12	4'545'646'369.80	3'682'422'528.09
<b>Valeur moyenne</b>	<b>4'114'034'448.95</b>	<b>3'495'510'516.39</b>
Résultat net des placements	-417'326'119.71	270'939'081.91
<b>Performance des placements en %</b>	<b>-10,1</b>	<b>7,8</b>

<sup>1)</sup> Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés.

**6.10 Explication des frais de gestion de fortune**

6.10.1 Frais de gestion de fortune	2022	2021
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	35'508'868.20	21'901'598.86
Frais de transaction et impôts	227'649.99	471'638.13
Honoraires de gestion de fortune de:		
Credit Suisse (Suisse) SA	2'751'096.80	2'684'202.27
AXA Assurances SA	4'975'715.78	2'481'673.93
Lombard Odier	0.00	18'269.44
Ardian Real Estate	121'863.37	0.00
Honoraires pour le Global Custody de Credit Suisse (Suisse) SA	334'833.60	205'641.41
Honoraires pour conseil indépendant en placements <sup>1)</sup>	71'414.75	61'240.90
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-335'373.90	-177'770.56
<b>Total</b>	<b>43'656'068.59</b>	<b>27'646'494.38</b>

<sup>1)</sup> En 2022, AXA Vie SA a pris en charge une partie de ces frais à hauteur de CHF 12'891,85; année précédente: CHF 30'209,85). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Total des placements	4'545'646'370	3'682'422'528
Total des placements transparents	4'545'646'370	3'682'422'528
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>0,96%</b>	<b>0,75%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**Placements collectifs non transparents**

Aucun

**6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance**

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

**6.10.3 Remboursements / rétrocessions**

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune.

**6.10.4 Droits des actionnaires**

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

**6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs**

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	41'105'350.56	23'206'017.64
./ DuCroire	-638'100.00	-294'400.00
<b>État au 31.12</b>	<b>40'467'250.56</b>	<b>22'911'617.64</b>

Au 31 mars 2023, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à CHF 12'877'787,94 (année précédente: CHF 7'280'679,38).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

**6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs**

	2022	2021
	CHF	CHF
État au 01.01	28'139'838.48	28'879'028.53
Reprise de portefeuille issue de la fusion	7'326'046.15	
Total des provisions au 01.01	35'465'884.63	28'879'028.53
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	10'084'947.97	9'927'462.00
Prélèvement pour le financement de cotisations	-7'253'241.05	-7'708'654.50
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-1'304'631.50	-3'097'069.20
Dissolution en faveur des fonds libres	-99'651.50	-772.60
Rémunération <sup>1)</sup>	-165.85	139'844.25
<b>État au 31.12</b>	<b>36'893'142.70</b>	<b>28'139'838.48</b>

<sup>1)</sup> En 2022, aucune rémunération des réserves de cotisations des employeurs n'a eu lieu (année précédente: 0,50%). Il s'agit d'une mutation rétroactive.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explications relatives aux comptes actifs

#### 7.1.1 Créances

Figurent principalement sous ce poste les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé) ainsi que des créances envers des tiers.

#### 7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### 7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

### 7.2 Explications relatives aux comptes passifs

#### 7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

#### 7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP, à des honoraires de gestion de fortune qui n'ont pas encore été virés ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

#### 7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités, de versements d'acomptes déjà reçus pour des nouvelles conclusions de l'année suivante ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.2.4 Provisions non techniques	2022	2021
	CHF	CHF
Prétentions résultant de la liquidation partielle 2021	14'183'141.00	0.00
<i>provenant des provisions techniques</i>	<i>5'061'376.00</i>	<i>0.00</i>
<i>provenant de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>9'121'765.00</i>	<i>0.00</i>
<b>État au 31.12</b>	<b>14'183'141.00</b>	<b>0.00</b>

Les prétentions déterminées suite à la liquidation partielle 2021 sont réservées aux versements (voir aussi le point 9.2).

#### 7.2.5 Fonds libres des caisses de prévoyance

En 2022, les fonds libres des caisses de prévoyance n'ont pas été rémunérés (année précédente: 0,50%).

## 7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

### 7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2022	2021
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	297'070'004.90	207'402'490.30
Cotisations de risque	44'254'597.45	29'823'789.95
Cotisations de frais	15'300'346.65	12'649'131.40
Cotisations au fonds de garantie LPP	1'965'626.95	1'289'417.30
<b>Total</b>	<b>358'590'575.95</b>	<b>251'164'828.95</b>
<i>dont cotisations des salariés</i>	<i>157'297'910.60</i>	<i>106'821'102.45</i>
<i>dont cotisations des employeurs</i>	<i>201'033'487.23</i>	<i>143'950'721.12</i>
<i>dont cotisations provenant des fonds libres des caisses de prévoyance</i>	<i>259'178.12</i>	<i>393'005.38</i>

### 7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2022	2021
	CHF	CHF
Fonds libres	718'566.20	2'761'713.86
<b>Total</b>	<b>718'566.20</b>	<b>2'761'713.86</b>

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2022	2021
	CHF	CHF
Fonds libres	1'305'374.24	429'468.89
<b>Total</b>	<b>1'305'374.24</b>	<b>429'468.89</b>

### 7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2022	2021
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	26'914'887.00	18'435'795.20
Rentes réassurées selon les principes actuariels	12'027'250.20	12'206'473.70
<b>Total</b>	<b>38'942'137.20</b>	<b>30'642'268.90</b>

### 7.3.4 Rentes de survivants versées

	2022	2021
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	300'326.65	247'361.55
Rentes réassurées selon les principes actuariels	3'468'101.45	2'854'604.85
<b>Total</b>	<b>3'768'428.10</b>	<b>3'101'966.40</b>

**7.3.5 Versements anticipés pour EPL / divorce**

<b>Versements anticipés pour la propriété du logement</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nombre	172	126
Montant total en CHF	14'641'270.10	8'378'647.70

<b>Mises en gage pour la propriété du logement</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nombre	58	45

<b>Versements à la suite de divorces</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nombre	78	46
Montant total en CHF	6'466'553.98	2'573'340.95

**7.3.6 Prestations d'assurance**

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA, des libérations du paiement des cotisations d'épargne et du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats.

**7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration****Primes de coûts**

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	12'665'629.15	7'554'649.40
Frais de marketing et de publicité	200'006.35	135'306.23
Indemnités au titre des frais de distribution et de conclusion	8'294'949.20	5'321'813.62
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>1'941'183.90</i>	<i>1'783'093.60</i>
<i>dont indemnités au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>6'353'765.60</i>	<i>3'538'720.02</i>
<b>Total</b>	<b>21'160'584.70</b>	<b>13'011'769.25</b>

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

**Frais d'administration**

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

**Coûts pour dépenses spéciales<sup>1)</sup>**

<b>(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	400.00	1'000.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	107'600.00	75'200.00
Frais d'encaissement	309'542.25	153'572.11
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	495'019.35	288'926.37
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	4'320.02	14'310.00
Frais d'annonce	68'700.00	51'450.00
Coûts pour des services spéciaux	57'150.00	40'310.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	775.50	1'034.00
<b>Total</b>	<b>1'043'507.12</b>	<b>625'802.48</b>

<sup>1)</sup> Ces coûts financés par les caisses de prévoyance, les employeurs ou les assurés n'influent pas sur l'excédent des charges/des produits de la Fondation.

**Coûts directs de la Fondation**

<b>(financés par la fortune de la Fondation)<sup>2)</sup></b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	145'137.70	85'249.60
Frais de conseil	16'179.80	0.00
Honoraires de l'organe de révision	96'291.35	56'477.90
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	65'565.65	35'011.10
Frais liés à la surveillance directe	95'402.00	36'352.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	19'509.00	12'944.10
Coûts pour d'autres dépenses	4'971.00	546.00
<b>Total</b>	<b>443'056.50</b>	<b>226'580.70</b>

**Total des frais d'administration** **1'486'563.62** **852'383.18**

<sup>2)</sup> En 2022, AXA Vie SA avait pris en charge une partie de ces frais (CHF 43'308.55; année précédente: CHF 2'810.95). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

**7.3.8 Produits divers**

Il s'agit principalement de contributions à des dépenses spéciales perçues selon le règlement des frais de gestion et de la prise en charge de coûts par AXA Vie SA.

**7.3.9 Autres frais**

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs, de la constitution du du croire ainsi que des primes pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune et l'assurance de la responsabilité des organes de société.

### 7.3.10 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres en faveur des personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.11 Excédent des charges / des produits de la Fondation	2022	2021
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-33'008'936.00	-142'321'606.16
Dissolution/constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	7'983'671.00	-14'189'824.00
<i>dont prétentions résultant de la liquidation partielle 2021 sur les provisions techniques</i>	<i>5'061'376.00</i>	<i>0.00</i>
Constitution de provisions non techniques de la Fondation (net)	-14'183'141.00	0.00
<i>provenant des provisions techniques</i>	<i>-5'061'376.00</i>	<i>0.00</i>
<i>provenant de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>-9'121'765.00</i>	<i>0.00</i>
Rentes versées de manière autonome et constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes	-13'357'791.16	-20'943'259.85
Parts d'excédent des assurances	14'185'347.00	0.00
Apport unique suite à la dissolution du contrat d'assurance de capital	16'255'828.95	0.00
Résultat des titres (net)	-416'097'939.06	272'260'026.54
Autres produits de capitaux	-1'228'346.50	-1'181'100.38
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	165.85	-139'844.25
Charge d'assurance financée par la Fondation	-5'759'621.70	0.00
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	3'558.40	-86'848.40
Pertes sur débiteurs	-790'904.24	-253'074.71
Constitution/dissolution du ducroire	-16'600.00	137'800.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-443'056.50	-226'580.70
Prise en charge de coûts par AXA Vie SA	56'200.40	0.00
Primes pour les assurances de la responsabilité civile	-44'520.00	-36'855.00
Autres charges et produits (net)	427'861.45	-372'987.02
<b>Excédent des charges/des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-446'018'223.11</b>	<b>92'645'846.07</b>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur	434'879'509.16	-81'507'132.12
<i>dont prétentions résultant de la liquidation partielle 2021 sur la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>9'121'765.00</i>	<i>0.00</i>
<b>Excédent des charges/des produits de la Fondation</b>	<b>-11'138'713.95</b>	<b>11'138'713.95</b>

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

### 8.1 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation ne présente pas de découvert.

### 9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective. En 2022, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

Au 31.12.2021, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation étaient réunis. La procédure correspondante sera lancée en 2023.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

### 9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2022, trois procédures juridiques étaient en cours. Elles sont menées en collaboration avec AXA Vie SA.

#### 9.4 Bilan de fusion de l'institution de prévoyance cédante

en CHF	31.12.2021	Effets <sup>2)</sup>	01.01.2022 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>			
<b>Placements de la fortune</b>	710'403'622.48	395'162'860.99	<b>1'105'566'483.47</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	957'338.65	0.00	<b>957'338.65</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	378'904'068.55	-378'904'068.55	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1'090'265'029.68</b>	<b>16'258'792.44</b>	<b>1'106'523'822.12</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>	32'212'534.72	43'072'882.49	<b>75'285'417.21</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	376'308.65	0.00	<b>376'308.65</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	7'326'046.15	0.00	<b>7'326'046.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance</b>	581'416'735.46	335'831'186.06	<b>917'247'921.52</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	459'469'072.35	336'711'223.45	796'180'295.80
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	88'788'708.11	-880'037.39	87'908'670.72
Provisions techniques	33'158'955.00	0.00	33'158'955.00
<b>Passifs provenant de contrats d'assurance</b>	378'904'068.55	-378'904'068.55	<b>0.00</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation</b>	88'099'248.37	16'258'792.44	<b>104'358'040.81</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>	1'930'087.78	0.00	<b>1'930'087.78</b>
<b>Fonds libres de la Fondation</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1'090'265'029.68</b>	<b>16'258'792.44</b>	<b>1'106'523'822.12</b>

<sup>1)</sup> Il s'agit du bilan corrigé avant la fusion de l'institution de prévoyance cédante, AXA Fondation de prévoyance, Winterthur.

<sup>2)</sup> Les valeurs indiquées comprennent les effets de la dissolution du contrat d'assurance de capital et les résiliations.

#### 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun



**KPMG AG**  
 Badenerstrasse 172  
 Case postale  
 CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31  
 kpmg.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur, Winterthur

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



**Columna Fondation collective  
 Group Invest, Winterthur,  
 Winterthur**

Rapport de l'organe de révision au  
 Conseil de fondation sur l'audit des  
 comptes annuels

#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



**Columna Fondation collective  
Group Invest, Winterthur,  
Winterthur**

Rapport de l'organe de révision au  
Conseil de fondation sur l'audit des  
comptes annuels

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du  
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Carole Gehrler  
Expert-réviseur agréée

Zurich, 12 juin 2023

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

